



LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

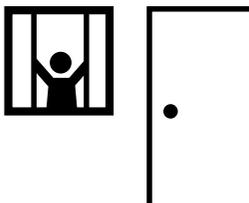


Accident industriel majeur dans une usine de Saint Jouin Bruneval, signalé par une sirène dont le signal consiste en 3 cycles successifs d'une durée de 1 minute 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence (arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte).



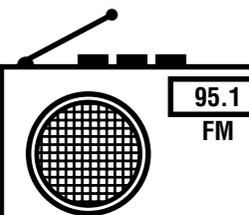
Enfermez-vous

Entrez dans la maison ou le local le plus proche. Un bâtiment constitue un écran efficace (sous réserve de se protéger des éclats de verre) contre les très fortes températures émises par un incendie ou une explosion. Il vous protège également d'éventuels gaz toxiques. La rue constitue, par contre, le lieu le plus exposé aux dangers. Par ailleurs, des rues dégagées facilitent l'intervention des secours. Ne tentez donc pas de rejoindre vos proches. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont pris en charge.



Fermez portes et fenêtres

Obstruez soigneusement toutes les ouvertures. Arrêtez les ventilations. Un local bien clos ralentit considérablement la pénétration des toxiques. En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez à travers un mouchoir mouillé. Evitez toute flamme ou étincelle. Ne fumez pas.



Ecoutez France Bleu Haute-Normandie

En cas d'alerte, son antenne est mise à la disposition de la préfecture afin de permettre la diffusion de messages à la population. Vous serez ainsi informé de la nature du danger et de l'évolution de la situation. Cette radio vous indiquera les consignes complémentaires à suivre pour mieux vous protéger. Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours. Tous les renseignements utiles vous seront fournis par cette radio.

D'autres radios sont conventionnées pour diffuser les messages d'alerte et d'information : FRANCE INTER 96.5 FM NRJ 100.8 FM - RESONANCE 98.9 FM - RCF 88.2 FM - RVL 103.10 FM



**RESPECTEZ IMPERATIVEMENT
CES CONSIGNES JUSQU'A
LA FIN DE L'ALERTE**

Signalée par la sirène - un son non modulé,
continu de **30 secondes** - et confirmée par la radio



Ce qu'il faut faire en cas d'alerte

IMPORTANT

Conservez
soigneusement
ce document



ALERTE

Le signal consiste en 3 cycles successifs d'une durée de 1 minute 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence (arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte)

**Si vous entendez la sirène,
il faut réagir immédiatement !**

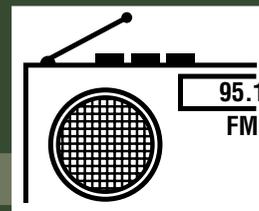
1mn 41s x3



Enfermez-vous
tout de suite



Fermez tout
Arrêtez les ventilations



Ecoutez
France Bleu Haute-Normandie
95.1 FM



N'allez pas chercher vos enfants
L'école les prend en charge



Ne fumez pas
Évitez toute flamme
ou étincelle



Ne téléphonez pas

**Jusqu'à la fin de l'alerte, respectez impérativement
les consignes formulées par les autorités compétentes**

FIN D'ALERTE

Une sirène au son non modulé continu
de 30 secondes

